

Taux du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) au Nouveau-Brunswick
(en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024)

Taille de la famille	Allocation pour les besoins essentiels	Allocation de logement	Allocation de communication (par dossier)
1	359,73 \$	211,27 \$	78,41 \$
2 (adulte célibataire + un enfant)	564,48 \$	331,52 \$	78,41 \$
2 (couple)	611,71 \$	337,81 \$	78,41 \$
3	597,24 \$	350,76 \$	78,41 \$
4	633,78 \$	372,22 \$	78,41 \$
5	670,32 \$	393,68 \$	78,41 \$
6	706,86 \$	415,14 \$	78,41 \$
7	743,40 \$	436,60 \$	78,41 \$
8	779,94 \$	458,06 \$	78,41 \$
9	816,48 \$	479,52 \$	78,41 \$
10	853,02 \$	500,98 \$	78,41 \$
Chaque personne supplémentaire	36,54 \$	21,46 \$	78,41 \$
Supplément au logement : un maximum de 200 \$/mois peut être versé lorsque les dépenses de logement dépassent l'allocation de logement de base.			
Complément de revenu supplémentaire : 120 \$/mois pour toute famille avec une personne à charge âgée de moins de 18 ans.			

Allocation de transport	
Fredericton	http://www.fredericton.ca/fr/transport-en-commun/tarifs
Moncton	https://www.codiactranspo.ca/fr/moncton-transport/tarifs
Saint John	https://saintjohn.ca/fr/transit/tarifs-et-cartes-dabonnement
<p>L'allocation de transport est fournie à chaque adulte, incluant les aînés, soit selon le tarif de transport collectif dans la communauté pour adultes et aînés, soit un minimum de 82,97 \$/mois, selon le plus élevé des deux montants. Pour les tarifs, consultez les liens ci-dessus. NB : Dans les communautés où il n'y a pas de transport collectif, une allocation de transport fixe de 82,97 \$/mois sera émise</p>	

Allocations spéciales		
Allocation	Fréquence	Taux
Nourriture de maternité	Mensuel	81,67 \$
Vêtements de maternité	Ponctuel	202,76 \$
Nouveau-né	Ponctuel	784,13 \$
Régime alimentaire	Mensuel	81,67 \$
Frais funéraires et d'enterrement	Au cas par cas, selon les taux provinciaux.	

Réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)
<p>Les réfugiés désignés par un bureau des visas se qualifient pour recevoir les prestations de soutien au revenu suivantes de la part d'IRCC pendant six mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Allocation pour besoins essentiels • Allocation de logement et supplément au logement • Allocation de communication • Allocation de transport • Nourriture de maternité (le cas échéant) • Régime alimentaire spécial (le cas échéant) <p>Le soutien des autres six mois, y compris les coûts de démarrage et les frais spéciaux supplémentaires, selon les besoins, sont fournis par le groupe de parrainage.</p>